

### « STATUTS DES CANDIDATS « LICENCES PROFESSIONNELLES »

Candidat	Niveau requis	Type de diplôme	Principaux Secteurs et filières	Durée formation	Conditions d'accès	Coût
<b>Etudiants</b> (Formation initiale)	Bac + 2	BTS, BTSA, DUT, L2	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Biologie</li> <li>● Agronomie, élevage</li> <li>● Environnement</li> <li>● Géographie</li> <li>● Sciences de l'éducation</li> <li>● Gestion et protection nature</li> </ul>	1 année universitaire : - théorie : 18 semaines - pratique : 17 semaines environ	⇒ pré-inscription sur la plateforme ( <a href="http://www.supagro.fr/candidature/">http://www.supagro.fr/candidature/</a> ) avant le 31/03 ou le 30/04 ou le 08/05 selon la licence professionnelle  ⇒ entretien de sélection entre mai et juin (si dossier retenu)	Tarifs année universitaire : - droits d'inscription : 170 € [sous réserve du tarif au JO (parution juillet)]
<b>Apprenti</b> (Formation initiale)			<ul style="list-style-type: none"> <li>● Agronomie Production Végétale</li> <li>● Production viticulture-œnologie, arboriculture, etc.</li> <li>● Techniques de commercialisation</li> <li>● Commerce international</li> <li>● Sciences de gestion</li> <li>● Conduite des systèmes d'exploitation</li> <li>● Viticulture œnologie</li>   <li>● ou autres filières en rapport avec la licence professionnelle demandée</li> </ul>	12 mois en alternance, voir calendrier spécifique	⇒ pré-inscription sur la plateforme ( <a href="http://www.supagro.fr/candidature/">http://www.supagro.fr/candidature/</a> ) avant le 31/03 ou le 30/04 ou le 08/05 selon la licence professionnelle  ⇒ entretien de sélection entre mai et juin (si dossier retenu)  Signature du contrat d'apprentissage : début de la formation (avec tolérance de 3 mois avant ou après la date de rentrée)	Exonération des droits d'inscription

<p><b>Salarié</b> ❶ bénéficiaire d'un projet de transition professionnelle</p>	<p>Bac + 2 ou Expérience minimum de 3 ans</p>	<p>1 année universitaire ou - parcours individualisé en fonction des modules à suivre (possibilité d'aménagement jusqu'à 3 ans)</p>	<p>retrait du dossier Projet de transition professionnelle auprès Transitions Pro de votre région</p> <p>⇒ pré-inscription sur la plateforme (<a href="https://www.supagro.fr/candidature/formulaire/index.php">https://www.supagro.fr/candidature/formulaire/index.php</a>) avant le 31/03 ou le 30/04 ou le 08/05 selon la licence professionnelle</p> <p>⇒ entretien pédagogique avec le responsable de la formation</p>	<p>Tarifs année universitaire :</p> <p>- droits d'inscription : 170 € [sous réserve du tarif au JO (parution juillet)] payés par le candidat</p> <p>- frais pédagogiques payés par Transition Pro : modules en fonction du parcours individualisé</p>
<p>❷ d'un CPF autonome Le stagiaire doit acheter la formation dans son intégralité. Lorsque ses droits ne couvrent pas le montant de la formation, le stagiaire complète le financement de sa formation en réglant directement en ligne par carte bancaire. La formation doit être achetée 15 jours ouvrés avant le début de la formation.</p>			<p>Alimentation et activation de chaque salarié de son compte <a href="https://www.moncompteformation.gouv.fr">https://www.moncompteformation.gouv.fr</a> avec possibilité d'abondement par la CPIR (Commission paritaire interprofessionnelle régionale) ou aide de sa branche d'activité ou pôle emploi pour les demandeurs d'emploi (AIF)</p> <p>⇒ pré-inscription sur la plateforme (<a href="https://www.supagro.fr/candidature/formulaire/index.php">https://www.supagro.fr/candidature/formulaire/index.php</a>) avant le 31/03 ou le 30/04 ou le 08/05 selon la licence professionnelle</p> <p>⇒ entretien pédagogique avec le responsable de la formation</p>	<p>droits d'inscription : 170 € [sous réserve du tarif au JO (parution juillet)] + frais pédagogiques payés directement par la caisse des dépôts et consignation</p>
<p>❸ bénéficiaire du plan de développement de compétences</p>			<p>⇒ pré-inscription sur la plateforme (<a href="https://www.supagro.fr/candidature/formulaire/index.php">https://www.supagro.fr/candidature/formulaire/index.php</a>) avant le 31/03 ou le 30/04 ou le 08/05 selon la licence professionnelle</p> <p>⇒ entretien individualisé pédagogique</p> <p>⇒ devis suivi d'une convention de formation (Institut Agro Montpellier, Entreprise)</p>	<p>Prise en charge par l'organisme financeur ou l'entreprise (OPCO ou entreprise si ≥ 50 salariés)</p>

<p>④ bénéficiaire d'un contrat de professionnalisation</p>			<p>12 à 13 mois (au-delà si besoin) – voir calendrier spécifique</p>	<p>pré-inscription sur la plateforme (<a href="https://www.supagro.fr/candidature/formulaire/index.php">https://www.supagro.fr/candidature/formulaire/index.php</a>) avant le 31/03 ou le 30/04 ou le 08/05 selon la licence professionnelle</p> <p>⇒ entretien pédagogique (si candidature retenu)</p> <p>⇒ parcours individualisé (dates de début et fin variables : tolérance de 2 mois avant ou après la date de rentrée)</p> <p>⇒ convention (institut-entreprise) accord de prise en charge (institut-organisme financeur)</p>	<p>Exonération des droits d'inscription. Prise en charge des frais pédagogiques par un OPCO</p>
<p><b>Demandeur d'emploi :</b> Si vous êtes indemnisé par Pôle Emploi ⇒ envoyez-nous votre avis de situation dans lequel sont spécifiés votre identifiant, l'agence dont vous dépendez et si vous ouvrez des droits au chômage. Le pôle formation continue diplômante vous reliera à la formation via Kairos. Un devis peut être fait directement sur Kairos (attention le devis est à transmettre 15 jours ouvrés avant l'entrée en formation) pour demander l'aide individuelle à la formation (AIF). Si vous ouvrez des droits, vous continuerez à percevoir votre allocation chômage pendant la formation via l'AREF (allocation</p>			<p>année universitaire ou parcours individualisé en fonction des modules à suivre</p>	<p>⇒ rencontre avec un conseiller en évolution professionnelle de Pôle emploi pour l'étude de vos droits dès la fin de votre contrat professionnel [CDD – CDI (dans le cas de démission d'un CDI, demander la procédure au SAFCO ou sur le site dédié : <a href="http://www.demission-reconversion.gouv.fr">www.demission-reconversion.gouv.fr</a> )</p> <p>⇒ pré-inscription sur la plateforme (<a href="https://www.supagro.fr/candidature/formulaire/index.php">https://www.supagro.fr/candidature/formulaire/index.php</a>) avant le 31/03 ou le 30/04 ou le 08/05 selon la licence professionnelle</p> <p>⇒ entretien de sélection entre mai et juin - (si dossier retenu)</p> <p>⇒ si candidature sélectionnée pour les demandeurs d'emploi, retrait auprès d'une mission locale ou Pôle emploi, d'une « demande de prescription d'une action de formation » (impératif pour bénéficier d'une prise en charge dans le cadre du Programme régional « ForProSup » financé par la Région Occitanie (critère avoir quitté la formation initiale depuis 2 ans et être inscrit à Pôle emploi</p>	<p>paiement des droits d'inscription de 170 € [sous réserve du tarif au JO (parution juillet)] est demandé aux stagiaires pris en charge dans le cadre du « ForProSup » de la Région Occitanie</p>

retour à l'emploi et à la formation)					
--------------------------------------	--	--	--	--	--

*Possibilité de parcours individualisé ou dispense ou Validation d'Accès pour les stagiaires de la formation professionnelle*

« STATUTS DES CANDIDATS « MASTERS »

Candidat	Niveau requis	Type de diplôme	Principaux Secteurs et filières	Durée formation	Conditions d'accès	Coût
<b>Etudiants en formation initiale</b>	Bac + 3 ou supérieur ou équivalent international (Bachelor)	-biologie, -écologie, -sciences de la terre et agriculture, -mathématiques et statistiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agronomie, agro-écologie</li> <li>• Amélioration des plantes</li> <li>• Connaissance et gestion de la biodiversité</li> <li>• Développement agricole et rural</li> <li>• Elevage, pastoralisme</li> <li>• Marchés, filières, entreprises agricoles et agroalimentaires</li> <li>• Pays méditerranéens et tropicaux</li> <li>• Politiques et territoires</li> <li>• Protection des plantes</li> <li>• Ressources naturelles, environnement</li> </ul>	24 mois sur 2 ans (au-delà si besoin)	<p>⇒ pré-inscription sur la plateforme (<a href="http://www.supagro.fr/candidature/">http://www.supagro.fr/candidature/</a>) avant le 10/03 (M1-M2 3A), avant le 31/05 (S7 VV) et avant le 31/10 (S8 VV) - <b>pas d'entrée directe en M2VV</b></p> <p>⇒ entretien de sélection entre mars et octobre (si dossier retenu) selon le master choisi et le diplôme pré-requis</p>	<p>Tarifs formations <i>selon tarif voté en CA</i> 1<sup>e</sup> année (S7 + S8) : 5500 € 1<sup>e</sup> année (S8) : 2800 €</p> <p>2<sup>e</sup> année : 5000 € 2<sup>e</sup> année : entrée directe en M2 3A : 5700 €</p>
<b>Apprenti uniquement pour le Master 3A 1e et/ou 2e année (Formation initiale)</b>				voir calendrier spécifique	<p>⇒ pré-inscription sur la plateforme (<a href="http://www.supagro.fr/candidature/">http://www.supagro.fr/candidature/</a>) avant le 10/03 (M1-M2 3A)</p> <p>⇒ entretien de sélection en mars (si dossier retenu)</p> <p>Signature du contrat d'apprentissage : début de la formation (avec tolérance de 3 mois avant ou après la date de rentrée)</p>	Exonération des droits d'inscription

<p><b>Salarié</b> ❶ bénéficiaire d'un projet de transition professionnelle</p>	<p>Bac + 3 ou bac + 2 avec 3 ans d'expérience professionnelle minimum</p>			<p>2 années universitaires ou - parcours individualisé en fonction des modules à suivre (possibilité d'aménagement jusqu'à 3 ans)</p>	<p>⇒ pré-inscription sur la plateforme (<a href="http://www.supagro.fr/candidature/">http://www.supagro.fr/candidature/</a>) avant le 10/03 (M1-M2 3A), avant le 31/05 (S7 VV) et avant le 31/10 (S8 VV) – <b>pas d'entrée directe en M2VV</b></p> <p>⇒ entretien de sélection entre mars et octobre (si dossier retenu) selon le master choisi et le diplôme pré-requis</p>	<p>Tarifs formations <i>selon tarif voté en CA</i> 1<sup>er</sup> année (S7 + S8) : 5500 € 1<sup>er</sup> année (S8) : 2800 €</p> <p>2<sup>e</sup> année : 5000 € 2<sup>e</sup> année : entrée directe en M2 3A : 5700 €</p> <p>- frais pédagogiques payés par Transition Pro : modulés en fonction du parcours individualisé</p>
<p>❷ d'un CPF autonome Le stagiaire doit acheter la formation dans son intégralité. Lorsque ses droits ne couvrent pas le montant de la formation, le stagiaire complète le financement de sa formation en réglant directement en ligne par carte bancaire. La formation doit être achetée 15 jours ouvrés avant le début de la formation.</p>					<p>Alimentation et activation de chaque salarié de son compte <a href="https://www.moncompteformation.gouv.fr">https://www.moncompteformation.gouv.fr</a> avec possibilité d'abondement par la CPIR ou aide de sa branche d'activité ou pôle emploi pour les demandeurs d'emploi (AIF)</p> <p>⇒ pré-inscription sur la plateforme (<a href="https://www.supagro.fr/candidature/formulaire/index.php">https://www.supagro.fr/candidature/formulaire/index.php</a>) avant le 10/03 (M1-M2 3A), avant le 31/05 (S7 VV) et avant le 31/10 (S8 VV) – <b>pas d'entrée directe en M2VV</b></p> <p>⇒ entretien de sélection entre mars et octobre (si dossier retenu) selon le master choisi et le diplôme pré-requis</p>	<p>Tarifs formations <i>selon tarif voté en CA</i> 1<sup>er</sup> année (S7 + S8) : 5500 € 1<sup>er</sup> année (S8) : 2800 €</p> <p>2<sup>e</sup> année : 5000 € 2<sup>e</sup> année : entrée directe en M2 3A : 5700 €</p> <p>- frais pédagogiques payés directement par la caisse des dépôts et consignation</p>
<p>❸ bénéficiaire du plan de développement de compétences</p>					<p>⇒ pré-inscription sur la plateforme (<a href="https://www.supagro.fr/candidature/formulaire/index.php">https://www.supagro.fr/candidature/formulaire/index.php</a>) avant le 10/03 (M1-M2 3A), avant le 31/05 (S7 VV) et avant le 31/10 (S8 VV) – <b>pas d'entrée directe en M2VV</b></p> <p>⇒ entretien de sélection entre mars et octobre (si dossier retenu) selon le master choisi et le diplôme pré-requis</p>	<p>Tarifs formations <i>selon tarif voté en CA</i> 1<sup>er</sup> année (S7 + S8) : 5500 € 1<sup>er</sup> année (S8) : 2800 €</p> <p>2<sup>e</sup> année : 5000 € 2<sup>e</sup> année : entrée directe en M2 3A : 5700 €</p>

						<p>Prise en charge par l'organisme financeur ou l'entreprise (OPCO ou entreprise si <math>\geq 50</math> salariés)</p>
<p>④ bénéficiaire d'un contrat de professionnalisation Master 3 A 1<sup>e</sup> et /ou 2<sup>e</sup> année Master VV 2<sup>e</sup> année seulement</p>				<p>voir calendrier spécifique</p>	<p>pré-inscription sur la plateforme (<a href="https://www.supagro.fr/candidature/formulaire/index.php">https://www.supagro.fr/candidature/formulaire/index.php</a>) avant le 10/03 (M1-M2 3A), avant le 31/05 (S7 VV) et avant le 31/10 (S8 VV) – <b>pas d'entrée directe en M2VV</b></p> <p>⇒ entretien de sélection entre mars et octobre (si dossier retenu) selon le master choisi et le diplôme pré-requis</p> <p>⇒ parcours individualisé (dates de début et fin variables : tolérance de 2 mois avant ou après la date de rentrée)</p> <p>⇒ convention (institut-entreprise) accord de prise en charge (institut-organisme financeur)</p>	<p>Exonération des droits d'inscription. Prise en charge des frais pédagogiques par un OPCO</p>
<p><b>Demandeur d'emploi :</b> Si vous êtes indemnisé par Pôle Emploi ⇒ envoyez-nous votre avis de situation dans lequel sont spécifiés votre identifiant, l'agence dont vous dépendez et si vous ouvrez des droits au chômage. Le pôle formation continue diplômante vous reliera à la formation via Kairos. Un devis peut être fait directement sur Kairos (attention le devis est à transmettre 15 jours ouvrés avant l'entrée en formation) pour demander l'aide individuelle à la formation (AIF). Si vous ouvrez des droits, vous</p>				<p>2 années universitaires ou parcours individualisé en fonction des modules à suivre</p>	<p>⇒ rencontre avec un conseiller en évolution professionnelle de Pôle emploi pour l'étude de vos droits dès la fin de votre contrat professionnel [CDD – CDI (dans le cas de démission d'un CDI, demander la procédure au SAFCO ou sur le site dédié : <a href="http://www.demission-reconversion.gouv.fr">www.demission-reconversion.gouv.fr</a> )]</p> <p>⇒ avant le 10/03 (M1-M2 3A), avant le 31/05 (S7 VV) et avant le 31/10 (S8 VV) – <b>pas d'entrée directe en M2VV</b></p> <p>⇒ entretien de sélection entre mars et octobre (si dossier retenu) selon le master choisi et le diplôme pré-requis</p> <p>⇒ si candidature sélectionnée, retrait auprès d'une mission locale ou Pôle emploi, d'une « demande de prescription d'une action de formation » (impératif pour bénéficier d'une prise en charge dans le cadre du Programme régional « ForProSup » financé par la Région Occitanie (critère : avoir quitté la formation initiale depuis 2 ans et être inscrit à Pôle emploi</p>	<p>- paiement des droits d'inscription de 243 € [sous réserve du tarif au JO (parution juillet)] est demandé aux stagiaires pris en charge dans le cadre du « ForProSup » de la Région Occitanie</p>

continuez à percevoir votre allocation chômage pendant la formation via l'AREF (allocation retour à l'emploi et à la formation)					
---	--	--	--	--	--

*Possibilité de parcours individualisé ou dispense ou Validation d'Accès pour les stagiaires de la formation professionnelle*



## « STATUTS DES CANDIDATS « MASTÈRE SPÉCIALISÉ »

Candidat	Niveau requis	Type de diplôme	Principaux Secteurs et filières	Durée formation	Conditions d'accès	Coût
<p><b>Etudiant</b> (Formation initiale)</p>	<p>Bac + 5 (diplôme de Master 2, diplôme d'ingénieur...), ou d'un diplôme Bac +4 avec 3 ans minimum d'expérience professionnelle)</p>	<p>Mastère spécialisé</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agronomie, agro-écologie</li> <li>• Alimentation, sciences des aliments, nutrition, génie des procédés</li> <li>• Connaissance et gestion de la biodiversité</li> <li>• Développement agricole et rural</li> <li>• Marchés, filières, entreprises agricoles et agroalimentaires</li> <li>• Politiques et territoires</li> </ul>	<p>1 année universitaire</p>	<p>⇒ pré-inscription sur la plateforme (<a href="http://www.supagro.fr/candidature/">http://www.supagro.fr/candidature/</a>) avant le 26/02 (1<sup>e</sup> session) et le 16/04 (2<sup>e</sup> session)</p> <p>⇒ entretien de sélection entre mars et mai (si dossier retenu)</p>	<p>Tarifs année universitaire : - frais de formation : 7000 € - droits d'inscription : 250 € <i>[sous réserve du tarif au JO (parution juillet)]</i></p>
<p><b>Demandeur d'emploi :</b> Si vous êtes indemnisé par Pôle Emploi ⇒ envoyez-nous votre avis de situation dans lequel sont spécifiés votre identifiant, l'agence dont vous dépendez et si vous ouvrez des droits au chômage. Le pôle formation continue diplômante vous reliera à la formation via Kairos. Un devis peut être fait directement sur Kairos (attention le devis est à transmettre 15 jours ouvrés avant l'entrée en formation) pour demander l'aide</p>					<p>⇒ rencontre avec un conseiller en évolution professionnelle de Pôle emploi pour l'étude de vos droits dès la fin de votre contrat professionnel [CDD – CDI (dans le cas de démission d'un CDI, demander la procédure au SAFCO ou sur le site dédié : <a href="http://www.demission-reconversion.gouv.fr">www.demission-reconversion.gouv.fr</a> ]</p> <p>⇒ pré-inscription sur la plateforme (<a href="http://www.supagro.fr/candidature/">http://www.supagro.fr/candidature/</a>) avant le 26/02 (1<sup>e</sup> session) et le 16/04 (2<sup>e</sup> session)</p> <p>⇒ entretien de sélection entre mars et mai (si dossier retenu)</p> <p>⇒ si candidature sélectionnée, retrait auprès d'une mission locale ou Pôle emploi, d'une « demande de</p>	<p>- paiement des droits d'inscription de 250 € <i>[sous réserve du tarif au JO (parution juillet)]</i> est demandé aux stagiaires pris en charge dans le cadre du « ForProSup » de la Région Occitanie</p>

individuelle à la formation (AIF). Si vous ouvrez des droits, vous continuerez à percevoir votre allocation chômage pendant la formation via l'AREF (allocation retour à l'emploi et à la formation)					prescription d'une action de formation » [impératif pour bénéficier d'une prise en charge dans le cadre du Programme régional « ForProSup » financé par la Région Occitanie (critère : avoir quitté la formation initiale depuis 2 ans et être inscrit à Pôle emploi)]	
<i>Possibilité de parcours individualisé ou dispense ou Validation d'Accès pour les stagiaires de la formation professionnelle</i>						

## **FORMATIONS EN ALTERNANCE : CONTRAT D'APPRENTISSAGE - CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION**

- Le contrat de professionnalisation (*pas de limite d'âge*) est accessible :
  - aux étudiants
  - aux salariés (CDD ou CDI)
  - aux demandeurs d'emploi

Pour plus d'informations, voir la fiche « Méthodologie de recherche d'entreprises et concrétisation du contrat pro »  
<https://www.institut-agro-montpellier.fr/formations/alternance/professionnalisation>

- Le contrat d'apprentissage est accessible :
  - aux étudiants <30 ans (jusqu'à 29 ans révolus excepté cas particulier pour les apprenants handicapés)

Pour plus d'informations, connectez-vous sur le site du CFA : [www.ensuplr.fr](http://www.ensuplr.fr) ou envoyez un mail : [cfa-ensuplr@umontpellier.fr](mailto:cfa-ensuplr@umontpellier.fr)

Les candidats hors communautaires (non européens et non suisses) n'ont pas droit au contrat de professionnalisation ni au contrat d'apprentissage sans visa de travail (demander procédure au SAFCO)